

## **M. L. P. S.**

*Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale*  
165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 25 février 2009

### **Le MLPS demande la traduction de Mme Roselyne Bachelot, ministre de la santé, devant la Cour de justice de la République**

Au Grand Jury RTL-Le Figaro- LCI du 22 février 2009, Eric Revel, directeur de la rédaction de LCI, a interrogé Mme Roselyne Bachelot, ministre de la santé, sur l'abrogation du monopole de la sécurité sociale. Le moins que l'on puisse dire est que la réponse de la ministre a été des plus embarrassées. Elle s'est bien gardée en effet de répondre à la question concernant la transposition des directives européennes et s'est échappée dans un propos sur le remboursement des dépenses hospitalières qui n'avait aucun rapport avec la question posée. Il n'empêche que la phrase par laquelle la ministre de la santé indique qu'elle « réfute la possibilité » de s'assurer librement ailleurs qu'auprès de la Sécurité sociale qu'autorisent les lois de la République devrait la conduire devant la Cour de justice de la République. En attendant sa comparution, le président de la République serait bien avisé de mettre immédiatement un terme à ses fonctions afin de préserver la crédibilité et la dignité de son gouvernement.

*Nous publions ci-après les propos tenus par Eric Revel et Mme Roselyne Bachelot au cours de cette émission.*

**Eric Revel** : Je lis beaucoup de papiers expliquant qu'il n'y a plus de monopole de la sécurité sociale en France, mesure peu connue, que des directives européennes transposées permettraient à des assurés de se faire rembourser auprès de mutuelles privées, de sociétés d'assurance. Est-ce qu'à votre connaissance c'est une possibilité ou est-ce que ce sont des élucubrations ?

**Roselyne Bachelot** : Je réfute cette possibilité. L'organisation du système de santé est une organisation qui dépend des Etats nationaux et je défendrai cet acquis qui est issu de notre pacte de 45, de la Sécurité sociale. D'ailleurs je signale que sur les dépenses hospitalières la Sécurité sociale prend en charge ...

**Eric Revel** : Il n'y a pas eu de transposition de directives européennes qui permette de sortir de la Sécurité sociale ?

**Roselyne Bachelot** : ... prend en charge 95 % des dépenses de l'hôpital et je tiens à cette défense de notre pacte social.